



Harcelement moral - vie privé. fiancé

Par Visiteur

Bonjour,

ma fiancée avant de me connaître, a pratiqué de la "domination" sur des personnes par internet ou sur une personne en réel. Cette histoire devait normalement être derrière elle, elle a changé de vie.

Aujourd'hui, l'un de ces soumis, la harcèle par mail ou msn. Il sait aussi où nous habitons. Il souhaite pouvoir avoir des séances en réel. Il ne comprend pas les "non" qu'elle lui donne. Je pense malheureusement qu'elle n'est pas assez explicite

Si je viens vers vous, c'est parce que je souhaite connaître la plainte que l'on pourra déposer. Ma fiancée ne souhaite pas témoigner car ne veut pas voir consigner ce genre de chose par rapport à elle. Existe-il la possibilité de prendre contact avec un avocat ? Demander une espèce de lettre qui sera remise à ce "soumis" afin de lui faire comprendre qu'aujourd'hui, on ne joue plus.

Je n'en peux plus de ce passé qui tarde à se fermer...

Je vous remercie par avance pour votre aide.
Cordialement,

Par Visiteur

Cher monsieur,

ma fiancée avant de me connaître, a pratiqué de la "domination" sur des personnes par internet ou sur une personne en réel. Cette histoire devait normalement être derrière elle, elle a changé de vie.

Aujourd'hui, l'un de ces soumis, la harcèle par mail ou msn. Il sait aussi où nous habitons. Il souhaite pouvoir avoir des séances en réel. Il ne comprend pas les "non" qu'elle lui donne. Je pense malheureusement qu'elle n'est pas assez explicite

Si je viens vers vous, c'est parce que je souhaite connaître la plainte que l'on pourra déposer.

Il est possible de déposer plainte pour harcèlement sexuel sur le fondement de l'article 222-33 du Code pénal, sous réserve que votre fiancée soit en mesure de démontrer que monsieur X lui a fait des "propositions sexuelles réitérées".

Mais si elle ne souhaite pas en parler, une plainte ne semble effectivement pas la bonne solution. Une telle solution pousserait votre fiancée à en parler aux policiers, puis le cas échéant devant un tribunal correctionnel.

Si vous souhaitez que cette affaire reste dans le cadre privé, une lettre d'intimidation pourrait alors être une solution intéressante, encore plus si elle est rédigée par un avocat.

Si vous envisagez une telle solution, vous pouvez tout à fait prendre rendez-vous avec un avocat spécialisé en Droit pénal ou même un avocat généraliste afin qu'il accomplisse cette formalité.

Très cordialement.